

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 9/22/2022

Numéro de la FDS: R0102925

Valvoline™ Type F
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
822593

Version: 1.0

Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**Identificateur de produit**

Nom commercial : Valvoline™ Type F

Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
plusieurs pays

| | |
|--|--|
| Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Valvoline Canada Corp 905 Winston Churchill Blvd Mississauga ON L5J 4P2 Canada 1-800-TEAMVAL | Numéro d'appel d'urgence 1-800-VALVOLINE (1-800-825-8654) Numero de Information Regler 1-800-TEAMVAL Informations sur le produit 1-800-TEAMVAL |
|--|--|

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments d'étiquetage SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS | Classification | Concentration (%) |
|--|------------|--|-------------------|
| MINERAL OIL | | Pas une substance ni un mélange dangereux. | >=5.00 - < 10.00 |
| HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE | 64742-55-8 | Asp. Tox. 1; H304 | >=5.00 - < 10.00 |
| METHACRYLATE COPOLYMER | | Eye Irrit. 2A; H319 | >=1.00 - < 5.00 |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 9/22/2022

Numéro de la FDS: R0102925

Valvoline™ Type F
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
822593

Version: 1.0

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires.
Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Une aspiration aiguë de grandes quantités de produit chargé d'huile peut provoquer une grave pneumonie par aspiration. Les patients qui aspirent ces huiles devraient être suivis pour surveiller le développement de séquelles à long terme. Une aspiration répétée de petites quantités d'huile minérale peut donner lieu à une inflammation chronique des poumons (c'est-à-dire, pneumonie lipidique), qui peut progresser en une fibrose pulmonaire. Les symptômes sont souvent subtils et les changements radiologiques semblent pires que les anomalies cliniques. Occasionnellement, une toux persistante, une irritation des voies respiratoires supérieures, un essoufflement en cas d'effort, une fièvre et des expectorations hémopto#ques se produisent. Il est peu probable qu'une exposition par inhalation à des aérosols d'huile en dessous des limites actuelles d'exposition professionnelle provoquent des anomalies pulmonaires.
- Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :
troubles de l'estomac ou des intestins
(nausées, vomissements, diarrhée)
irritation (nez, gorge, voies respiratoires)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 9/22/2022

Numéro de la FDS: R0102925

Valvoline™ Type F
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
822593

Version: 1.0

Avis aux médecins : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone
Hydrocarbures

Méthodes spécifiques d'extinction :

Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Autres informations : Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 9/22/2022

Numéro de la FDS: R0102925

Valvoline™ Type F
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
822593

Version: 1.0

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|--|------------|------------------------------------|---|-----------|
| MINERAL OIL | | TWA | 5 mg/m3 Brouillard | CA AB OEL |
| | | STEL | 10 mg/m3 Brouillard | CA AB OEL |
| | | VEMP | 5 mg/m3 Brouillard | CA QC OEL |
| | | VECD | 10 mg/m3 Brouillard | CA QC OEL |
| | | TWA | 1 mg/m3 Brouillard | CA BC OEL |
| HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE | 64742-55-8 | TWA | 5 mg/m3 Brouillard | CA AB OEL |
| | | STEL | 10 mg/m3 Brouillard | CA AB OEL |
| | | VEMP | 5 mg/m3 Brouillard | CA QC OEL |
| | | VECD | 10 mg/m3 Brouillard | CA QC OEL |
| | | TWA | 1 mg/m3 Brouillard | CA BC OEL |

Mesures d'ordre technique : Une ventilation générale devrait être suffisante pour des conditions normales d'utilisation. Toutefois, si les conditions de fonctionnement inhabituelles existent, fournir (échappement général et / ou local) une ventilation mécanique suffisante pour maintenir l'exposition en dessous des normes d'exposition (le cas échéant) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Équipement de protection individuelle

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 9/22/2022

Numéro de la FDS: R0102925

Valvoline™ Type F
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
822593

Version: 1.0

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des yeux : Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Portez des lunettes contre les éclaboussures s'il y a possibilité que des matériaux soient pulvérisés ou éclaboussent les yeux.
- Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
Chaussures de sécurité
Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique : liquide
- Couleur : rouge
- Odeur : type hydrocarbure
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : Donnée non disponible
- Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : > 390 °F / > 199 °C
Méthode: Cleveland tasse ouvert
- Taux d'évaporation : > 1
oxyde de diéthyle
- Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure : 6 % (v)
Limite d'explosivité calculée
- Limite d'explosivité, inférieure : 1 % (v)
Limite d'explosivité calculée
- Pression de vapeur : 0.0133333 hPa (21.11 °C)
Pression de vapeur calculée

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 9/22/2022

Numéro de la FDS: R0102925

Valvoline™ Type F
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
822593

Version: 1.0

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.87 (15.6 °C)

Densité : 0.8750 gcm³ (15.56 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter : chaleur excessive

Matières incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone et monoxyde de carbone
Hydrocarbures

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|--|------------------------------|
|  | Page: 7 |
| FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | Date de révision: 05/19/2017 |
| | Date d'impression: 9/22/2022 |
| | Numéro de la FDS: R0102925 |
| Valvoline™ Type F Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 822593 | Version: 1.0 |

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les Yeux
L'ingestion

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

MINERAL OIL:

Résultat: Légère irritation passagère

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Légère irritation passagère

METHACRYLATE COPOLYMER:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Irritation ou lésion de l'œil peu probables.

Composants:

MINERAL OIL:

Résultat: Légère irritation passagère

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Légère irritation passagère

METHACRYLATE COPOLYMER:

Résultat: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

| | | |
|---|--|------------------------------|
|  | | Page: 8 |
| FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | | Date de révision: 05/19/2017 |
| | | Date d'impression: 9/22/2022 |
| | | Numéro de la FDS: R0102925 |
| Valvoline™ Type F Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 822593 | | Version: 1.0 |

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Conseils généraux : Éliminer conformément aux réglementations locales, régionales et gouvernementales applicables.

Emballages contaminés : Vider les restes.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations pour le transport international

RÉGLEMENTATION



| | |
|---|------------------------------|
| FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | Date de révision: 05/19/2017 |
| | Date d'impression: 9/22/2022 |
| | Numéro de la FDS: R0102925 |
| Valvoline™ Type F Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 822593 | Version: 1.0 |

| NUMÉRO D'IDENTIFICATION (ID) | NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION | *CATÉGORIE DE DANGER | RISQUES SECONDAIRES | GROUPE D'EMBALLAGE | POLLUANT MARIN/QUANTITÉ LIMITÉE |
|------------------------------|---------------------------|----------------------|---------------------|--------------------|---------------------------------|
|------------------------------|---------------------------|----------------------|---------------------|--------------------|---------------------------------|

U.S. DOT - ROUTES

| |
|----------------------------|
| Marchandise non dangereuse |
|----------------------------|

CFR_RAIL_C

| |
|----------------------------|
| Marchandise non dangereuse |
|----------------------------|

U.S. DOT - VOIES D'EAU INTÉRIEURES

| |
|----------------------------|
| Marchandise non dangereuse |
|----------------------------|

TDG_ROAD_C

| |
|----------------------------|
| Marchandise non dangereuse |
|----------------------------|

TDG_RAIL_C

| |
|----------------------------|
| Marchandise non dangereuse |
|----------------------------|

TDG_INWT_C

| |
|----------------------------|
| Marchandise non dangereuse |
|----------------------------|

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES DANGEREUSES (IMDG)

| |
|----------------------------|
| Marchandise non dangereuse |
|----------------------------|

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET

| |
|----------------------------|
| Marchandise non dangereuse |
|----------------------------|

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS

| |
|----------------------------|
| Marchandise non dangereuse |
|----------------------------|

MX_DG

| |
|----------------------------|
| Marchandise non dangereuse |
|----------------------------|

*ORM = ORM-D, CBL = COMBUSTIBLE LIQUID

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 9/22/2022

Numéro de la FDS: R0102925

Valvoline™ Type F
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
822593

Version: 1.0

| | |
|----------------|-----|
| Polluant marin | non |
|----------------|-----|

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
- AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Dans l'inventaire TSCA

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon), ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Information supplémentaire**

Date de révision: 05/19/2017

| | |
|--------------|------------------|
| NFPA: | HMIS III: |
|--------------|------------------|

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Date de révision: 05/19/2017

Date d'impression: 9/22/2022

Numéro de la FDS: R0102925

Valvoline™ Type F
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée
dans plusieurs pays
822593

Version: 1.0

| | | | | | | | |
|--|--|--------------|----------|-----------------------|----------|------------------------|----------|
| <p>Inflammabilité</p> <p>Santé</p> <p>Instabilité</p> <p>Danger particulier.</p> | <table border="1"><tr><td>SANTE</td><td>0</td></tr><tr><td>INFLAMMABILITE</td><td>1</td></tr><tr><td>DANGER PHYSIQUE</td><td>0</td></tr></table> <p>0 = non significatif(ve), 1 =Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = extrême, * = Chronique</p> | SANTE | 0 | INFLAMMABILITE | 1 | DANGER PHYSIQUE | 0 |
| SANTE | 0 | | | | | | |
| INFLAMMABILITE | 1 | | | | | | |
| DANGER PHYSIQUE | 0 | | | | | | |

Classe d'Inflammabilité pour Liquides Inflammables

Liquide combustible de classe IIIB

Texte complet pour phrase H

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

L'information contenue dans les présentes est considérée comme exacte, mais n'est pas garantie comme provenant de l'entreprise. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur. Cette fiche signalitique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Valvoline (1-800-VALVOLINE).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

- ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)
IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)
CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).
CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)
CExx : Concentration Effective de xx
FG : Qualité alimentaire (Food Grade)

| | | |
|---|--|------------------------------|
|  | | Page: 12 |
| FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ | | Date de révision: 05/19/2017 |
| | | Date d'impression: 9/22/2022 |
| | | Numéro de la FDS: R0102925 |
| Valvoline™ Type F Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 822593 | | Version: 1.0 |

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)
H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)
IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).
IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l' « Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)
ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)
Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)
IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)
ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)
CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)
DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)
logPow : coefficient de partage octanol-eau
N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)
VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)
PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique
PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)
PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)
PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)
PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)
P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)
STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)
STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)
VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)
MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)
WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

CERCLA: Décret sur les Mesures de Compensation et Responsabilités Environnementale
DOT: Département des transports
FIFRA: Federal Insecticide, fongicide, et les rodenticides
CCRMD: Dangereux renseignements relatifs aux matières (HMIRC)
HMIS: Système d'identification des dangers
NFPA: Association Nationale de Protection contre le Feu
NIOSH: Association Nationale de santé et sécurité au travail
OSHA: Santé et sécurité au travail
ARLA, Santé Canada Agence de réglementation de la lutte (PMRA)
RTK: Droit à l'information
SIMDUT: Système d'information sur Matériaux (WHMIS)